

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le 9 novembre 2009

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 9 novembre 2009, 19h30, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 08-02-029.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 :	Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 :	Louis Quevillon
Siège numéro 3 :	André McNicoll
Siège numéro 4 :	Serge Riendeau
Siège numéro 5 :	Richard Boyer
Siège numéro 6 :	Jean-Claude Lalonde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinel.

Sont également présents :

Monsieur Jean Vachon, directeur général et trésorier ; et
M^e Marie-Josée Larocque, notaire, greffière et directrice générale adjointe.

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire Georges Dinel.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur le Maire, Georges Dinel, référant à l'ordre du jour.

1. Moment de réflexion

2. Ouverture de la séance

Remerciements du Maire, monsieur Georges Dinel, ainsi que des membres du Conseil municipal.

3. Adoption de l'ordre du jour

4. Période de questions : de 19h35 à 19h50.
Environ 75 personnes étaient présentes dans la salle des délibérations.

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

6. Adoption du rapport des engagements par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois d'octobre 2009
7. Dépôt par le directeur général et trésorier des rapports suivants :
 - Liste des comptes autorisés et payés en date du 31 octobre 2009 ;
 - Rapport budgétaire préliminaire en date du 31 octobre 2009 ;
 - Procès-verbaux des réunions des Comités de gestion (tenue les 6 et 20 octobre 2009) ;
 - Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement ;
 - Liste des personnes endettées envers la Ville de Brownsburg-Chatham en date du 31 octobre 2009 ;
 - Documents des déclarations annuelles d'intérêts pécuniaires ;
 - Mémoire d'observations et recommandations de la firme « Amyot Gélinas », comptables agréés ;
 - Rapport des heures du directeur général et trésorier en date du 31 octobre 2009 ;
 - Documents de gestion aux membres du Conseil municipal.
8. Rapport du Maire sur la situation financière de la Ville

GESTION ET ADMINISTRATION

- G.1 Nomination d'un maire suppléant
- G.2 Nomination de signataire(s) pour effets bancaires
- G.3 Nomination d'un membre du Conseil municipal à titre de représentant à la « *Conférence régionale des élus* » (CRÉ)
- G.4 Nomination de représentant(s) de la Ville pour la *Société de développement économique Brownsburg-Chatham*
- G.5 Avis de motion pour adopter un règlement ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2010 et de fixer le taux de la taxe foncière générale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égouts, d'ordures et autres ainsi que pour la surtaxe imposée sur certains immeubles pour l'année 2010 sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- G.6** Dossier « Perception de taxes » - Résolution d'intention de procéder à la vente pour non paiement de taxes et nomination d'un représentant de la Ville pour acquérir des immeubles, le cas échéant, lors de ladite vente (prévue le 22 février 2010)

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U.1** Adoption du règlement numéro 059-01-2009 amendant le Règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'édicter des normes de lotissement relatives aux lots situés dans une courbe extérieure
- U.2** Adoption du règlement numéro 058-07-2009 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage communautaire local (p2) dans la zone résidentielle « Hc-237 » et d'y édicter des dispositions réglementaires
- U.3** Avis de motion : Adoption du projet de règlement numéro 058-09-2009 concernant le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage (e2) de sablière dans la nouvelle zone « Af-126-1 » créée à même la zone agro-forestière « Af-126 » et d'y édicter des dispositions réglementaires
- U.4** Recommandation d'une démarche d'amendement au règlement de zonage afin de permettre l'usage (e2) de sablière dans la nouvelle zone « Af-126-1 » – Pour le lot numéro 907 du cadastre officiel du canton de Chatham
- U.5** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Subdivision du lot numéro 875-47 du cadastre officiel du canton de Chatham – rue des Cristaux
- U.6** Demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin de permettre la subdivision, l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture de la partie de lot numéro 826 du cadastre officiel du canton de Chatham
- U.7** Demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin de permettre la subdivision d'un futur lot distinct fait à partir du lot numéro 660-3 et de la partie de lot numéro 661 du cadastre officiel du canton de Chatham afin de créer un lot à utilisation résidentielle d'une superficie de 12 106 mètres carrés et ainsi permettre la terre cultivée d'une superficie de 420 894 mètres carrés et l'aliénation de ces parties de lot.
- U.8** Nomination d'un membre du Conseil municipal à titre de

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

représentant du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

SPORTS ET LOISIRS

- S.1** Nomination d'un (1) représentant de la Ville au *Centre régional de services aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.) des Laurentides Inc.* ainsi que d'un (1) substitut
- S.2** Nomination de représentant(s) de la Ville pour la *Société récréo-touristique Brownsburg-Chatham*
- S.3** Renouvellement de l'entente de service avec « Golf et Auberge Oasis » pour la saison de ski de fond 2009-2010 du centre de ski de fond « *La Randonnée* »
- S.4** Relocalisation de la patinoire extérieure au centre-ville pour le secteur de Brownsburg

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

- T.P.1** Nomination de deux (2) représentants de la Ville au Comité de la *Régie d'assainissement des eaux usées Brownsburg-Chatham / Lachute*
- T.P.2** Nomination d'un (1) représentant de la Ville à la *Régie intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes* ainsi que d'un (1) substitut
- T.P.3** Nomination d'un (1) représentant de la Ville à la *Corporation régionale du centre de tri-cfer*
- T.P.4** Résultat de l'ouverture de la soumission par appel d'offres public pour la disposition d'actif – Équipement à neige – Pony SMI 1992 – Autorisation de disposer
- T.P.5** Dossier de travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable - Autorisation de procéder au paiement du décompte progressif numéro 3
- T.P. 6** Dossier de travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable - Autorisation de procéder au paiement du décompte progressif numéro 4
- T.P.7** Dossier de travaux de pavage de la montée Staynerville – Acceptation des travaux – Autorisation de paiement de la retenue
- T.P.8** Dossier des travaux de mise aux normes et augmentation de capacité de la station de production d'eau potable - Autorisation de payer les honoraires professionnels de « Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés » pour la surveillance desdits travaux
- T.P.9** Dossier de travaux de réfection d'aqueduc, d'égout

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

combiné et réparation de rue sur les rues Principale et Saint-Joseph – Autorisation de payer les honoraires professionnels de « Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés » pour la production d'une étude géotechnique

- T.P.10** Proposition de services et d'honoraires professionnels de la firme « Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés » – Travaux : Réfection d'aqueduc sur la rue des Érables (ralliement de deux (2) tronçons)
- T.P.11** Avis de motion pour adopter un règlement décrétant des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph et décrétant une dépense n'excédant pas 3 320 000\$ et à ces fins, un emprunt n'excédant pas 3 320 000\$
- T.P.12** Résultat de l'ouverture de la soumission par appel d'offres public pour la construction de conduites d'aqueduc, d'égout domestique et réfection de rue sur la rue Saint-Joseph et octroi de mandat
- T.P.13** Résolution attestant que les compensations distribuées pour l'entretien courant et préventif des routes locales ont été utilisées conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- T.P.14** Dossier « Mironor » – Référence à la résolution numéro 09-06-204 – Approbation du projet d'entente soumis et mandat de signatures, le cas échéant

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- I.1** Autorisation d'achat d'équipements divers et de paiement pour le camion incendie à même le règlement d'emprunt numéro 125-2007 pour l'achat d'un parc de véhicules

9. *Correspondance*

10. *Dossiers des membres du Conseil municipal*

- 10.1** Légion Royale Canadienne - Demande d'aide financière et invitation au souper du 7 novembre ainsi qu'à la parade le 11 novembre 2009 pour la célébration du jour du Souvenir
- 10.2** Avis de motion pour adopter le règlement numéro ____ - 2009 portant sur la régie interne des séances du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham et abrogeant les règlements numéros 019-2001, 019-01-2003 et 019-02-2007

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

11. Varia (administration)

- 11.1*** Dossier de travaux de réfection d'aqueduc, d'égout combiné et réparation de rue sur les rues Principale et Saint-Joseph – Autorisation de payer les honoraires professionnels de « Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés » pour la surveillance des travaux
- 11.2*** Résolutions concernant des mandats de signatures déjà adoptées de la mairesse sortante – Remplacement par le maire actuel, monsieur Georges Dinel

12. Levée de la séance

09-11-381

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter un item à l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le sujet suivant soit ajouté à l'ordre du jour, à savoir :

- 11.3*** Dossier « Remembrement des terres » - Autorisation de vendre des terrains suite à un appel d'offres public – Mandat de signatures

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec la modification apportée.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Dinel, leur répond.

Dépôt de documents de la part des citoyens suivants :

- Monsieur Stéphane St-Jean (Article de journal – Maison en conteneurs)
Madame Monique Beaudry (Félicitations)
Monsieur André Lacasse (Permis de construction et frais (parc et service municipal))
Madame Claudette Vézina (usage).

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**09-11-382 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2009 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**09-11-383 ADOPTION DU JOURNAL DES COMPTES À PAYER
PAR FOURNISSEURS AU FONDS D'ADMINISTRATION
POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2009**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois d'octobre 2009 au montant de 165 013,88\$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

**CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
TRÉSORIER**

Je certifie que la Ville de Brownsburg-Chatham dispose des crédits suffisants à l'égard de ces dépenses.

Jean Vachon, MA, MBA, PMP.
Directeur général et trésorier

**DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
TRÉSORIER DES DOCUMENTS SUIVANTS :**

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 31 octobre 2009 au montant de 1 187 823,91\$;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Rapport budgétaire préliminaire en date du 31 octobre 2009 ;
- Procès-verbaux des réunions des Comités de gestion (tenue les 6 et 20 octobre 2009) ;
- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement ;
- Liste des personnes endettées envers la Ville de Brownsburg-Chatham en date du 31 octobre 2009 ;
- Documents des déclarations annuelles d'intérêts pécuniaires (Messieurs les conseillers André McNicoll, Serge Riendeau, Richard Boyer et Jean-Claude Lalonde) ;
- Mémoire d'observations et recommandations de la firme « Amyot Gélinas », comptables agréés ;
- Rapport des heures du directeur général et trésorier en date du 31 octobre 2009 ;
- Documents de gestion aux membres du Conseil municipal.

DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes ainsi qu'à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le discours de la Mairesse est prononcé par monsieur Georges Diné.

Ce discours traite de cinq (5) sujets bien précis :

- *Les états financiers et les rapports des vérificateurs externes pour la Ville de Brownsburg-Chatham pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 ;*
- *Le dernier programme triennal d'immobilisations ;*
- *Les indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours, les résultats d'exploitation pour la Ville de Brownsburg-Chatham pour l'exercice financier 2009. Les orientations générales du budget 2010 et du prochain programme triennal d'immobilisations ;*
- *Le dépôt des listes des contrats selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ; et*
- *La rémunération des élus.*

Le discours du Maire fait partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduit et sera publié intégralement dans un journal local.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

GESTION ET ADMINISTRATION

09-11-384 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal doit désigner un conseiller comme maire suppléant ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal sont d'avis que la personne qui occupe le poste de maire suppléant doit être très disponible, participer aux différents comités de travail de façon à être au courant des dossiers en cours ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham désigne madame la conseillère Paule Blain Clotteau, à titre de maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2009 ainsi que pour les mois de janvier et février 2010.

Adoptée à l'unanimité

09-11-385 NOMINATION DE SIGNATAIRE(S) POUR EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, depuis l'élection du 1^{er} novembre 2009, de nommer de nouveaux signataires pour les effets bancaires de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Maire, monsieur Georges Diné, et en son absence, le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les effets bancaires ainsi que tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

09-11-386 NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL À TITRE DE REPRÉSENTANT À LA « CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS » (CRÉ)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham possède un (1) siège à la « *Conférence régionale des élus des Laurentides (CRÉ)* » ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un membre du Conseil municipal afin de lui permettre d'assister aux diverses rencontres, le cas échéant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Serge Riendeau, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme monsieur le Maire Georges Dinel à titre de représentant à la « *Conférence régionale des élus des Laurentides (CRÉ)* », et ce, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par résolution.

Adoptée à l'unanimité

09-11-387

NOMINATION DE REPRÉSENTANT(S) DE LA VILLE POUR LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE BROWNSBURG-CHATHAM

CONSIDÉRANT QU'aux termes des résolutions numéros 07-06-220 et 07-10-379, le Conseil municipal nommait un représentant de la Ville au sein du Conseil d'administration de la Société de développement économique Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un membre du Conseil municipal afin de lui permettre d'assister aux diverses rencontres, le cas échéant ;

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Paule Blain Clotteau siège déjà sur le Conseil d'administration de la Société de développement économique Brownsburg-Chatham ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham réitère la nomination de madame la conseillère Paule Blain Clotteau à titre de représentant au Conseil d'administration de la Société de développement économique Brownsburg-Chatham, et ce, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par résolution.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

**AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ MCNICOLL
QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU
FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT ___-2009 AYANT
POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE
FINANCIÈRE 2010 ET DE FIXER LE TAUX DE LA TAXE
FONCIÈRE GÉNÉRALE, LES TARIFS DE
COMPENSATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC,
D'ÉGOUTS, D'ORDURES ET AUTRES AINSI QUE POUR
LA SURTAXE IMPOSÉE SUR CERTAINS IMMEUBLES
POUR L'ANNÉE 2010 SUR LE TERRITOIRE DE LA
VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM**

09-11-388

**DOSSIER « PERCEPTION DE TAXES » - RÉOLUTION
D'INTENTION DE PROCÉDER À LA VENTE POUR
NON PAIEMENT DE TAXES ET NOMINATION D'UN**

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**REPRÉSENTANT DE LA VILLE POUR ACQUÉRIR DES
IMMEUBLES, LE CAS ÉCHÉANT, LORS DE LADITE
VENTE (PRÉVUE LE 22 FÉVRIER 2010)**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs dossiers sont présentement en défaut concernant le paiement de leurs taxes municipales ;

CONSIDÉRANT QUE des démarches sont actuellement en cours, notamment des rappels, afin de percevoir les sommes dues en taxes municipales ainsi qu'en arrérages ;

CONSIDÉRANT la prescription applicable au niveau de la perception des taxes municipales ;

CONSIDÉRANT QU'il y aura probablement lieu de prendre certains recours afin de récupérer les sommes dues à la Ville, notamment par la vente des immeubles concernés pour non paiement de taxes, laquelle vente se tiendra le 22 février 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes* permet à la Ville d'enchérir et d'acquérir les immeubles mis en vente pour taxes municipales ou scolaires et d'autoriser une personne pour ce faire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la greffière et directrice générale adjointe, soit M^e Marie-Josée Larocque, notaire, à prendre les mesures nécessaires dans les dossiers matricules visés par la présente, et ce, afin de procéder à la vente des immeubles concernés pour non paiement de taxes, le 22 février 2010.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, pour enchérir et acquérir les immeubles, si nécessaire, lors de la vente aux enchères pour non paiement de taxes prévue le 22 février 2010, à 10 heures, le tout suivant l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

09-11-389

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 059-01-2009
AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 059-2003
CONCERNANT LE LOTISSEMENT SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-
CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN
D'ÉDICTER DES NORMES DE LOTISSEMENT
RELATIVES AUX LOTS SITUÉS DANS UNE COURBE
EXTÉRIEURE**

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé aux fins des présentes, par monsieur le conseiller Robert Desforges, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 8 septembre 2009 ;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 1^{er} octobre 2009, à 19h00, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément avec l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à sa séance ordinaire qui a eu lieu le 1^{er} octobre 2009 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter un ajustement à la réglementation relativement aux lots situés dans une courbe, que ceux-ci soient desservis ou non desservis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à son article 20 à la section 3.1 en abrogeant et remplaçant l'article. Celui-ci se lira comme suit :

20. Largeur minimale d'un lot situé sur la ligne extérieure d'une courbe

1) Les dimensions minimales d'un lot situé sur la ligne extérieure d'une courbe sont les suivantes :

1° largeur d'un lot situé sur la ligne extérieure d'une courbe, dont l'angle est inférieur à 135 degrés, peut-être réduite à la ligne de rue, jusqu'à 50% par rapport à la largeur minimale prescrite à la grille des usages et des normes, pourvu que ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- 2° la largeur minimale du lot soit respectée à la marge avant minimale prescrite à ladite grille ; et
- 3° la superficie du lot soit conforme à la superficie minimale prévue à la grille des usages et des normes.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entre vigueur conformément à la Loi.

Georges Dinel
Maire

M^e Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

Avis de motion :	8 septembre 2009
Adoption du projet :	8 septembre 2009
Adoption du 2 ^e projet :	1 ^{er} octobre 2009
Adoption du règlement :	9 novembre 2009
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

Adoptée à l'unanimité

09-11-390

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 058-07-2009 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE COMMUNAUTAIRE LOCAL (P2) DANS LA ZONE RÉSIDENITIELLE « HC-237 » ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé aux fins des présentes, par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 8 septembre 2009 ;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 1^{er} octobre 2009, à 19h00, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément avec l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le conseil municipal à la séance régulière du 1^{er} octobre 2009 ;

ATTENDU QU'une requête d'amendement au règlement de zonage en vigueur a été déposée afin de permettre l'usage communautaire local (p2) et ses activités complémentaires ;

ATTENDU QUE la zone visée par la requête est localisée dans le périmètre du centre-ville ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE cette requête s'inscrit dans la démarche de revitalisation et de relance économique du centre-ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, en ajoutant l'usage communautaire local (p2) à la zone « Hc-237 » et d'y édicter des dispositions réglementaires, le tout tel que montré à l'annexe «1», jointe à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrite au long.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Georges Diné
Maire

M^c Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

Avis de motion :	8 septembre 2009
Adoption du projet :	8 octobre 2009
Adoption du 2 ^e projet :	1 ^{er} octobre 2009
Adoption du règlement :	9 novembre 2009
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD BOYER QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-09-2009 CONCERNANT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE (E2) DE SABLIERE DANS LA NOUVELLE ZONE « AF-126-1 » CRÉÉE À MÊME LA ZONE AGRO-FORESTIÈRE « AF-126 » ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

09-11-391

RECOMMANDATION D'UNE DÉMARCHE D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE L'USAGE (E2) DE SABLIERE DANS LA NOUVELLE ZONE « AF-126-1 » – POUR LE LOT NUMÉRO 907 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), donnée lors de sa séance tenue le 29 octobre 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité ont analysés les faits et toutes les données suite à la requête de demande de changement de zonage déposée à la Ville de Brownsburg-Chatham par monsieur Patrick Soucy, pour et au nom de « *Produits forestiers Claude Baril* », et a fait l'objet de discussions entre les membres du Comité ;

CONSIDÉRANT QU'une visite de la propriété a permis de constater que la sablière est existante physiquement sur les lieux et que le site est déjà soustrait de son sol organique dû à son exploitation antérieure ;

CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité au site, situé sur la montée Jackson, est aisée en raison de sa localisation qui est à proximité de la route 327 et qui emprunte le même tronçon de chemin que l'exploitant de la sablière adjacente à la présente ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'exploitation serait localisé sur la partie nord de la propriété ;

CONSIDÉRANT QUE la population est peu nombreuse et non adjacente au site visé pour la continuité des activités de la sablière ;

CONSIDÉRANT QUE cette zone ne permet pas l'usage d'extraction de sable et de gravier dans la réglementation en vigueur ;

CONSIDÉRANT QU'une sablière a été exploitée de nombreuses années et dans sa configuration, elle est contiguë avec celle d'un autre exploitant qui exécute présentement ces activités ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité est d'avis qu'il serait tout à fait opportun de permettre l'usage (e2) extraction – carrière et sablière considérant la nature du sol et la présence physique d'une sablière sur le site visé ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'accepter la démarche de demande de changement de zonage pour le lot numéro 907 du cadastre officiel du canton de Chatham, situé sur la montée Jackson, et ce, afin de permettre l'exploitation d'une sablière en ajoutant l'usage (e2) extraction – carrière et sablière ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la démarche de demande de changement de zonage pour le lot numéro 907 du cadastre officiel du canton de Chatham, situé sur la montée Jackson, et ce, afin de permettre l'exploitation d'une sablière en ajoutant l'usage (e2) extraction – carrière et sablière.

Adoptée à l'unanimité

09-11-392

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – SUBDIVISION DU LOT NUMÉRO 875-47 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM – RUE DES CRISTAUX

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Lacasse, pour et au nom du « *Domaine Lacasse de Brownsburg Inc.* », a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision du lot numéro 875-47 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 7590, minute 1597, en date du 30 septembre 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création d'un (1) lot destiné à la construction d'une résidence unifamiliale située sur la rue des Cristaux ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du Règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, Le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme, en date du 21 octobre 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contribution, en argent, relativement à cession aux fins de parcs et terrains de jeux, laquelle est basée sur l'évaluation foncière; ladite contribution représentant un montant de 229,08\$.

Adoptée à l'unanimité

09-11-393

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN DE PERMETTRE LA SUBDIVISION, L'ALIÉNATION ET L'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE DE LA PARTIE DE LOT NUMÉRO 826 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM

CONSIDÉRANT la demande déposée par le propriétaire afin de permettre la subdivision, la vente et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture de la partie de lot numéro 826 du cadastre officiel du Canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire souhaite vendre la partie du lot à son fils ;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur potentiel souhaite procéder à la construction d'une résidence unifamiliale isolée ;

CONSIDÉRANT QUE le sol est de faible potentiel agricole (classe 7) ;

CONSIDÉRANT QU'ajouter un usage résidentiel à proximité d'un autre usage résidentiel n'aura qu'un faible effet sur l'homogénéité forestière du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE cette partie du lot ne sera jamais utilisée à des fins agricoles si la présente demande n'est pas autorisée, et ce, considérant la nature du sol ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'autres endroits plus appropriés pour ce nouvel usage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ), étant donné la situation en zone agricole permanente ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au *Comité consultatif agricole* (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation ;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) conformément aux articles 28 et 29 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE, malgré l'acceptation par résolution du

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

projet, la propriétaire devra fournir tous les documents exigés par la réglementation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin de permettre la subdivision, l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture de la partie de lot numéro 826 du cadastre officiel du Canton de Chatham, et ce, afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur un lot distinct.

Adoptée à l'unanimité

09-11-394

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN DE PERMETTRE LA SUBDIVISION D'UN FUTUR LOT DISTINCT FAIT À PARTIR DU LOT NUMÉRO 660-3 ET DE LA PARTIE DE LOT NUMÉRO 661 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM AFIN DE CRÉER UN LOT À UTILISATION RÉSIDENIELLE D'UNE SUPERFICIE DE 12 106 MÈTRES CARRÉS ET AINSI PERMETTRE LA TERRE CULTIVÉE D'UNE SUPERFICIE DE 420 894 MÈTRES CARRÉS ET L'ALIÉNATION DE CES PARTIES DE LOT.

CONSIDÉRANT la demande déposée par le propriétaire afin de permettre la subdivision d'un futur lot distinct, fait à partir du lot numéro 660-3 et de la partie de lot numéro 661 du cadastre officiel du Canton de Chatham, et ce, afin de créer un lot à utilisation résidentielle d'une superficie de 12 106 mètres carrés et ainsi permettre la subdivision de la terre cultivée d'une superficie de 420 894 mètres carrés et de permettre l'aliénation de ces parties ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande comporte deux (2) volets; soit la demande pour la subdivision des lots et pour l'aliénation desdits lots ;

CONSIDÉRANT QUE la subdivision des parties de lot numéro 660-3 et de la partie de lot numéro 661, sur une superficie de 12 106 mètres carrés où est situé la résidence, est faite en incluant les terres non cultivables et en suivant la délimitation naturelle du ruisseau Leclair, et ce, tel qu'illustré sur le plan de propriété préparé par monsieur Pierre-Simon Madore, arpenteur géomètre, sous sa minute 1594, dossier numéro 7678, en date du 29 septembre 2009 ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la subdivision de la partie résiduelle du lot numéro 661, sur une superficie de 420 894 mètres carrés, permettra la poursuite de l'utilisation agricole ;

CONSIDÉRANT QUE les acquéreurs de la terre agricole sont les fils des propriétaires possédant une propriété contigüe et ceux-ci souhaitent continuer l'exploitation agricole ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent concentrer leurs activités agricoles sur une autre propriété qu'ils possèdent ailleurs sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ), étant donné la situation en zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) conformément aux articles 28 et 29 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE, malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra fournir tous les documents exigés par la réglementation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin de permettre la subdivision d'un futur lot distinct fait à partir du lot numéro 660-3 et de la partie de lot numéro 661 du cadastre officiel du Canton de Chatham, et ce, afin de créer un lot à utilisation résidentielle d'une superficie de 12 106 mètres carrés et ainsi permettre la subdivision de la terre cultivée d'une superficie de 420 894 mètres carrés et de permettre l'aliénation de ces parties.

Adoptée à l'unanimité

09-11-395

NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL À TITRE DE REPRÉSENTANT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, suite à l'élection municipale du 1^{er} novembre dernier, de nommer un membre du Conseil municipal au *Comité consultatif d'urbanisme* (CCU) ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme monsieur le conseiller André McNicoll, à titre de membre pour siéger au *Comité consultatif d'urbanisme* (CCU), et ce, pour un mandat de deux (2) ans et conformément au règlement numéro 067-2003 constituant un Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

SPORTS ET LOISIRS

09-11-396

NOMINATION D'UN (1) REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (C.R.S.B.P.) DES LAURENTIDES INC. AINSI QUE D'UN (1) SUBSTITUT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est membre du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.) des Laurentides Inc. ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réitérer la nomination de madame la conseillère Paule Blain Clotteau et de nommer un membre substitut ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme madame la conseillère Paule Blain Clotteau à titre de représentant municipal et monsieur le conseiller Louis Quevillon à titre de représentant substitut au *Centre régional de services aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.) des Laurentides Inc.*, et ce, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par résolution.

QUE monsieur Robert Brunet, directeur des loisirs, soit, au besoin, présent à ce comité.

Adoptée à l'unanimité

09-11-397

NOMINATION DE REPRÉSENTANT(S) DE LA VILLE POUR LA SOCIÉTÉ RÉCRÉO-TOURISTIQUE BROWNSBURG-CHATHAM

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer deux (2) membres du Conseil municipal à titre de représentants membres du Conseil d'administration de la *Société récréo-touristique Brownsburg-Chatham* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme messieurs les conseillers Louis Quevillon et Jean-Claude Lalonde à titre de représentants au Conseil d'administration de la Société récréo-touristique Brownsburg-Chatham, et ce, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par résolution.

Adoptée à l'unanimité

09-11-398

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE AVEC « GOLF ET AUBERGE OASIS » POUR LA SAISON DE SKI DE FOND 2009-2010 DU CENTRE DE SKI DE FOND « LA RANDONNÉE »

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente de services conclue avec les propriétaires du *Club de Golf & Auberge Oasis* pour la prochaine saison de ski de fond « La Randonnée » ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition reçue comprend notamment le déneigement du stationnement, l'usage d'un local pour la location d'équipements, la billetterie, les services aux usagers ainsi que l'utilisation d'une pente de glissade ;

CONSIDÉRANT QUE les revenus de la vente des billets et de la location des équipements mis à la disposition des usagers demeureront également à la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur des loisirs, monsieur Robert Brunet, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham renouvelle l'entente de services avec le « *Club de golf et Auberge Oasis* » relativement à la fourniture de services dans le cadre des opérations du Centre de ski de fond « *La Randonnée* », moyennant un coût de 9 400\$, plus les taxes applicables.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise M^c Marie-Josée Larocque, notaire, greffière et directrice générale adjointe, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

09-11-399

**RELOCALISATION DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE
AU CENTRE-VILLE POUR LE SECTEUR DE
BROWNSBURG**

CONSIDÉRANT QUE, suite à des discussions entreprises dernièrement avec les membres de la *Société de développement économique Brownsburg-Chatham*, il a été suggéré de relocaliser la patinoire extérieure du secteur Brownsburg ;

CONSIDÉRANT QUE cette relocalisation permettrait probablement une diminution de gestes de vandalisme de la part des utilisateurs ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur des loisirs, monsieur Robert Brunet, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la relocalisation de la patinoire extérieure du secteur Brownsburg, au centre-ville, juste derrière l'aréna actuel.

Adoptée à l'unanimité

**TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures
(hygiène du milieu)*)**

09-11-400

**NOMINATION DE DEUX (2) REPRÉSENTANTS DE LA
VILLE AU COMITÉ DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USÉES BROWNSBURG-CHATHAM /
LACHUTE**

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales de l'époque, Monsieur Rémy Trudel, a approuvé, le 23 décembre 1996, l'entente concernant la Régie intermunicipale relative à l'assainissement des eaux usées entre la municipalité du Canton de Chatham et la municipalité de Ville de Lachute ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 2.3 de l'entente, les municipalités, parties à l'entente, doivent nommer deux (2) représentants ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme monsieur le conseiller Richard Boyer et monsieur le conseiller Serge Riendeau à titre de représentants pour le Comité de la *Régie d'Assainissement des eaux usées Brownsburg-Chatham / Lachute*, et ce, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par résolution.

QUE le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, soit, au besoin, présent à ce comité.

Adoptée à l'unanimité

09-11-401

NOMINATION D'UN (1) REPRÉSENTANT DE LA VILLE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL / DEUX- MONTAGNES AINSI QUE D'UN (1) SUBSTITUT

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 3.3 de l'entente, les municipalités, parties à l'entente, doivent nommer un (1) représentant pour siéger comme membre du conseil d'administration de la régie ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 3.4 de l'entente, les municipalités, parties à l'entente, doivent nommer un (1) représentant substitut qui est chargé de remplacer le représentant lorsque ce dernier ne peut assister à une séance du conseil d'administration de la régie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme monsieur le Maire, Georges Diné, à titre de représentant et le maire suppléant alors nommé à titre de représentant substitut pour siéger comme membre du conseil d'administration de la *Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes*, et ce, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par résolution.

QUE le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, soit, au besoin, présent à ce comité.

Adoptée à l'unanimité

09-11-402

NOMINATION D'UN (1) REPRÉSENTANT DE LA VILLE À LA CORPORATION RÉGIONALE DU CENTRE DE TRI- CFER ET D'UN SUBSTITUT

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Brownsburg-Chatham de poursuivre les démarches amorcées afin de s'assurer d'une intervention efficace en matière de gestion intégrée des déchets, notamment la collecte sélective, de tri et de mise en marché des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Brownsburg-Chatham dans le centre de TRI-CFER régional ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme monsieur le conseiller Serge Riendeau à titre de représentant et monsieur le conseiller Richard Boyer à titre de représentant substitut pour siéger comme membre du conseil d'administration de la *Corporation régionale du centre de TRI-CFER*, et ce, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par résolution.

QUE le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, soit, au besoin, présent à ce comité.

Adoptée à l'unanimité

09-11-403

RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DE LA SOUMISSION PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA DISPOSITION D'ACTIF – ÉQUIPEMENT À NEIGE – PONY SMI 1992 – AUTORISATION DE DISPOSER

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des résultats de la soumission par appel d'offres public pour la disposition de l'équipement à neige – PONY SMI 1992 :

Claudine Parizeau :	820\$
Stéphan Locas :	1 500\$
Services Ressort Lafond :	1 050\$
Laurent Locas (9188-7117 Québec Inc.) :	500\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus haute soumission conforme soit « *Stéphan Locas* », pour la PONY SI 1992, au montant de 1 500\$.

Adoptée à l'unanimité

09-11-404

DOSSIER DE TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'USINE D'EAU POTABLE - AUTORISATION DE PROCÉDER AU PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la 3^{ième} demande de paiement progressif de « *Nordmec Construction Inc.* » relativement aux travaux de mise aux normes de l'usine de filtration du secteur « Brownsburg » ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Allard, ainsi que de ses recommandations ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance des recommandations de la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* » à l'effet de procéder audit paiement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le 3^{ième} paiement progressif à l'entrepreneur « *Nordmec Construction Inc.* », au montant de 371 235,67\$, incluant les taxes applicables, pour les travaux effectués dans le cadre de la mise aux normes de l'usine de filtration du secteur « Brownsburg ».

QUE le montant de ces dépenses est payé à même le règlement d'emprunt numéro 147-2008 pour la mise aux normes de l'usine de filtration.

Adoptée à l'unanimité

09-11-405

DOSSIER DE TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'USINE D'EAU POTABLE - AUTORISATION DE PROCÉDER AU PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 4

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la 4^{ième} demande de paiement progressif de « *Nordmec Construction Inc.* » relativement aux travaux de mise aux normes de l'usine de filtration du secteur « Brownsburg » ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Allard, ainsi que de ses recommandations ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance des recommandations de la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* » à l'effet de procéder audit paiement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le 4^{ième} paiement progressif à l'entrepreneur « *Nordmec Construction Inc.* », au montant de 179 064,57\$, incluant les taxes applicables, pour les travaux effectués dans le cadre de la mise aux normes de l'usine de filtration du secteur « Brownsburg ».

QUE le montant de ces dépenses est payé à même le règlement d'emprunt numéro 147-2008 pour la mise aux normes de l'usine de filtration.

Adoptée à l'unanimité

09-11-406

DOSSIER DE TRAVAUX DE PAVAGE DE LA MONTÉE STAYNERVILLE – ACCEPTATION DES TRAVAUX – AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA RETENUE

CONSIDÉRANT les travaux de pavage effectués sur la montée Staynerville ;

CONSIDÉRANT QU'une retenue a été effectuée sur le contrat de « *Sintra Inc. – Région Lanaudière - Laurentides* » conformément au devis de soumissions ;

CONSIDÉRANT QU'il y a maintenant lieu d'accepter les travaux effectués et de libérer la retenue qui garantissait l'exécution desdits travaux ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport soumis par les ingénieurs en charge du dossier, soit « CIMA+, Société en nom collectif » ainsi que de leurs recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la libération de la retenue de « *Sintra Inc. – Région Lanaudière Laurentides* » au montant de 7 270.74\$, incluant les taxes applicables.

QUE le montant de cette dépense sera payé à même le règlement numéro 089-2005 pour les travaux de réhabilitation à être effectués sur la montée La Branche, consistant notamment en la réfection de la chaussée, des bordures et des trottoirs.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

09-11-407

DOSSIER DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET AUGMENTATION DE CAPACITÉ DE LA STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE - AUTORISATION DE PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE « *LEROUX, BEAUDOIN, HURENS ET ASSOCIÉS* » POUR LA SURVEILLANCE DESDITS TRAVAUX

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution 07-06-232, mandat a été donné à la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* » pour préparer les plans et devis relativement aux travaux à être effectués pour mettre aux normes de l'usine de filtration ;

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné une exception à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, à l'effet que les articles 573.1 et 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat de services professionnels conclu avec le concepteur de plans et devis pour des travaux d'adaptation, de modification ou de surveillance lorsque ces plans et devis sont utilisés et que le contrat relatif à leur conception a fait l'objet d'une demande de soumissions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* » pour la surveillance des travaux de mise aux normes à être effectués à l'usine de filtration, au coût de 18 418,40\$, plus les taxes applicables.

QUE le coût de ces honoraires professionnels sera payé à même le règlement d'emprunt numéro 147-2008 pour la mise aux normes de l'usine de filtration.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le trésorier, monsieur Jean Vachon, à procéder, une fois les vérifications faites auprès de la directrice des Services techniques, et s'être assuré de la bonne exécution des travaux, à procéder au paiement des honoraires professionnels de « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* ».

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise M^c Marie-Josée Larocque, notaire et greffière, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

09-11-408

DOSSIER DE TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUT COMBINÉ ET RÉPARATION DE RUE SUR LES RUES PRINCIPALE ET SAINT-JOSEPH – AUTORISATION DE PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE « *LEROUX, BEAUDOIN, HURENS ET ASSOCIÉS* » POUR LA PRODUCTION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de paiement de « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés* » relativement à la production d'une étude géotechnique dans le cadre des travaux de construction d'un égout sanitaire et d'un aqueduc, conversion de l'égout combiné et réfection de rue sur la rue Saint-Joseph ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Allard, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des honoraires professionnels de « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés* », au montant de 10 000\$, plus les taxes applicables, pour la production d'une étude géotechnique dans le cadre des travaux de construction d'un égout sanitaire et d'un aqueduc, conversion de l'égout combiné et réfection de rue sur la rue Saint-Joseph.

QUE le montant de cette dépense sera payé à même le règlement d'emprunt à être adopté relativement aux travaux à être effectués sur la rue Saint-Joseph.

Adoptée à l'unanimité

09-11-409

PROPOSITION DE SERVICES ET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS DE LA FIRME « *LEROUX, BEAUDOIN, HURENS ET ASSOCIÉS* » – TRAVAUX : RÉFECTION D'AQUEDUC SUR LA RUE DES ÉRABLES (RALLIEMENT DE DEUX (2) TRONÇONS)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham doit procéder à des travaux de réfection d'aqueduc sur la rue des Érables en reliant deux (2) tronçons de conduites ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Allard, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* », pour réaliser les plans et devis, incluant les relevés d'arpentage, appel d'offres public, analyse des soumissions et recommandations, dans le cadre des travaux de réfection d'aqueduc sur la rue des Érables, au montant forfaitaire de 13 000\$, plus les taxes applicables.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le trésorier, monsieur Jean Vachon, à payer lesdits honoraires professionnels, après s'être assuré auprès du fonctionnaire concerné, que le mandat a été effectué conformément à l'offre de services soumis.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD BOYER QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT ___-2009 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE SAINT-JOSEPH ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 3 319 700\$ ET À CES FINS, UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 3 319 700\$

Projet de règlement :

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 152-2009 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE RUE DE BORDURES ET DE TROTTOIRS SUR LA RUE ST-JOSEPH ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 3 319 700\$ À CES FINS

À la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 10^{ième} jour du mois de novembre 2009, à 19h00, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu dûment autorisé par la résolution numéro à laquelle sont présents : Madame la conseillère Paule Blain Clotteau et Messieurs les conseillers Louis Quevillon, André McNicoll, Serge Riendeau, Richard Boyer et Jean-Claude Lalonde, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Georges Diné.

Sont aussi présents :

Monsieur Jean Vachon, directeur général et trésorier ;
Me Marie-Josée Larocque, notaire, greffière et directrice générale adjointe.

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de refaire les infrastructures de la rue Saint-Joseph, réseau aqueduc et d'égout, la rue, les trottoirs, les bordures, etc., dont le coût total est estimé à 3 319 700\$;

ATTENDU QUE, dans le cadre du programme « PRECO » le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans une lettre du 8 octobre 2009

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

avise la Ville de l'octroie d'une subvention de 2 117 580\$ et qu'il y a lieu de se prévaloir de cette aide financière et de décréter l'exécution de ces travaux ;

ATTENDU QU'à moins qu'il soit décrété autrement par le Ministre, le présent règlement ne nécessite pas l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Richard Boyer lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ par règlement du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, et il est par le présent règlement statué et ordonné, comme suit :

ARTICLE 1 :

Le Conseil municipal est autorisé à procéder aux travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph, réseau d'aqueduc et d'égout, rue, trottoirs, bordures, selon le devis estimatif, option 2A, préparé par les ingénieurs « *Leroux, Beaudry, Hurens et Associés Inc.* » et daté du 15 juillet 2009, lesquels fait partie intégrante du présent règlement comme l'annexe « C ».

ARTICLE 2 :

Aux fins d'acquitter le coût desdits travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph et des frais incidents, le Conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 3 319 700 \$ et à emprunter jusqu'à concurrence de ce montant pour un terme de 20 ans.

ARTICLE 3 :

Le Conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité des dépenses décrétée par le présent règlement et plus particulièrement la subvention la subvention de 2 117 580\$, obtenue dans le cadre du Programme « PRECO ».

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 4 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt décrété à l'article 2, il est par le présent règlement imposé ou exigé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt les taxes ou compensations suivantes :

4.1. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 80,49 % du montant de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

4.2 AQUEDUC Bassin A - Compensation pour un montant égal

4.2.1 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 2,836% de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable, unité d'évaluation, desservi par le réseau d'aqueduc et situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « Bassin A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable, unité d'évaluation, dont il est propriétaire.

4.2.2 Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 2,835% l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables, unité d'évaluation, dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

4.3 AQUEDUC Bassin B - Compensation par catégorie d'immeubles.

4.3.1 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 10,375% de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable, unité d'évaluation, desservi par le réseau d'aqueduc et situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « Bassin B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable, unité d'évaluation, dont il est propriétaire.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

4.3.2 Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable, unité d'évaluation, par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 10,375% de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables, unité d'évaluation, situés à l'intérieur du bassin.

4.4 ÉGOÛT Bassin A - Compensation pour un montant égal

4.4.1 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 1,045 % de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable, unité d'évaluation, desservi par le réseau d'égout et situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « Bassin A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable, unité d'évaluation, dont il est propriétaire.

4.4.2 Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 1,045 % l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables, unité d'évaluation, dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

4.5 ÉGOÛT Bassin B - Compensation par catégorie d'immeubles

4.5.1 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 2,438% de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable, unité d'évaluation, desservi par le réseau d'égout et situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « Bassin B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable, unité d'évaluation, dont il est propriétaire.

4.5.2 Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable, unité d'évaluation, par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 2,438% de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables, unité d'évaluation, situés à l'intérieur du bassin.

4.6 Tableau des unités et des valeurs attribuées.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Catégories d'immeubles (unité d'évaluation)	Nombre d'unités
a) unité d'évaluation	5
b) unité d'évaluation desservie	10
c) unité d'évaluation desservie et résidentielle	10 de base, plus 10 par logement
d) unité d'évaluation desservie de la catégorie hôtel, auberge, centre d'accueil, maison de chambre ou de pension	10 de base plus 1 par chambre
e) unité d'évaluation desservie de la catégorie commercial, industrielle ou de service ou non prévu ci-dessus	35
f) unité d'évaluation desservie et utilisé à des fins mixtes, chaque usage est considérée comme distinct	Cumul, le cas échéant de c), d) et e)

4.7 DÉFINITION : unité desservie.

Aux fins de l'article 4, tout immeuble, unité d'évaluation, est considéré desservi si le propriétaire bénéficie au sens de l'article 244.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale* du service d'aqueduc ou, le cas échéant, d'égout.

ARTICLE 5 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 :

Le Conseil municipal est aussi autorisé à acquérir de gré à gré ou par expropriation les immeubles et droits réels, rues, terrains et servitudes, nécessaires à la réalisation des travaux décrétés.

ARTICLE 7 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Georges Diné
Maire

M^e Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

Avis de motion : Le 9 novembre 2009
Adopté : Le 10 novembre 2009
Approuvé :
Affiché :

09-11-410

**RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DE LA SOUMISSION
PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA
CONSTRUCTION DE CONDUITES D'AQUEDUC,
D'ÉGOUT DOMESTIQUE ET RÉFECTION DE RUE SUR
LA RUE SAINT-JOSEPH ET OCTROI DE MANDAT**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des résultats de l'appel d'offres public pour la construction de conduites d'aqueduc, d'égout domestique et réfection de rue sur la rue Saint-Joseph, à savoir :

Les Constructions CJRB Inc.	2 088 212,77\$
Jocelyn Dufresne Inc. :	2 540 944,93\$
ABC Rive-Nord Inc. :	2 699 000,00\$
Émile Foucault Excavation Inc. :	2 722 341,83\$
Travaux Génie Civil D.B. Inc. :	2 782 260,25\$
Ali Excavation Inc. :	2 842 756,41\$
Les Constructions Percan :	2 965 993,80\$
Bernard Sauvé Excavation Inc. :	3 057 004,91\$
Les Excavations Panthère Inc. :	3 074 449,65\$
Construction Anor (1992) Inc. :	3 239 704,38\$
Construction Mergad Inc. :	3 248 893,54\$
Excavation Loiselle et Frères Inc. :	3 283 759,50\$

Le tout, toutes taxes incluses.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des recommandations de la Firme d'ingénieurs « Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc. » ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Allard, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus basse soumission conforme, soit « *Les Constructions CJRB Inc.* », pour la construction de conduites d'aqueduc, d'égout domestique et la réfection de la rue Saint-

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Joseph, au montant de 2 088 212,77\$, toutes taxes incluses; le tout conditionnel à l'approbation, par le *ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (MAMROT), du règlement d'emprunt décrétant des travaux de réfection des infrastructures de la rue saint-joseph et décrétant une dépense n'excédant pas 3 319 700\$ et à ces fins, un emprunt n'excédant pas 3 319 700\$.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le trésorier, monsieur Jean Vachon, après s'être assuré auprès du fonctionnaire municipal responsable que le service a été rendu conformément au devis, est autorisé à payer ledit montant à même ledit règlement d'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

09-11-411

RÉSOLUTION ATTESTANT QUE LES COMPENSATIONS DISTRIBUÉES POUR L'ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES ONT ÉTÉ UTILISÉES CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le *ministère des Transports du Québec* (MTQ) a versé une compensation de 231 924 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes ;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe « B » dûment complétée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham informe le *ministère des Transports du Québec* (MTQ) de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

09-11-412

DOSSIER « MIRONOR » – RÉFÉRENCE À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 09-06-204 – APPROBATION DU

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

PROJET D'ENTENTE SOUMIS ET MANDAT DE SIGNATURES, LE CAS ÉCHÉANT

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la résolution numéro 09-06-204 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie opère une entreprise de gestion des matières résiduelles organiques et qu'elle a besoin de traiter les eaux de lixiviation provenant de son exploitation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du projet d'entente à être signé par la Ville et « *Mironor* » relativement à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées de la Ville pour le traitement des eaux de lixiviation de la compagnie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve les termes du projet d'entente soumis et autorise le Maire, monsieur Georges Dinel, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

09-11-413

AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DIVERS ET DE PAIEMENT POUR LE CAMION INCENDIE À MÊME LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 125-2007 POUR L'ACHAT D'UN PARC DE VÉHICULES

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'acquisition du nouvel autopompe-citerne, de nouveaux équipements ont dû être achetés afin d'agréments ce dernier ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Marc Desforges, incluant les divers achats d'équipements, ainsi que de ses recommandations de paiement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des divers équipements, au montant de 18 832,54\$, plus les taxes applicables.

QUE le coût de ces divers achats est payé à même le règlement

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

d'emprunt numéro 125-2007 pour l'achat d'un parc de véhicules.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

09-11-414

LÉGION ROYALE CANADIENNE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET INVITATION AU SOUPER DU 7 NOVEMBRE AINSI QU'À LA PARADE LE 11 NOVEMBRE 2009 POUR LA CÉLÉBRATION DU JOUR DU SOUVENIR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande effectuée par la Légion Royale Canadienne, soit une demande financière ainsi qu'une invitation à participer aux activités organisées pour la célébration du Jour du Souvenir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise une aide financière, au montant de 75\$, à la Légion Royale Canadienne dans le cadre des célébrations du Jour du Souvenir.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

MOTION **AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD BOYER QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT ____-2009 PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 019-2001, 019-01-2003 ET 019-02-2007**

VARIA (administration)

09-11-415 **DOSSIER DE TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUT COMBINÉ ET RÉPARATION DE RUE SUR LES RUES PRINCIPALE ET SAINT-JOSEPH – AUTORISATION DE PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE « LEROUX, BEAUDOIN, HURENS ET ASSOCIÉS » POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de paiement de « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés* » relativement à la surveillance effectuée dans le cadre des travaux de construction d'un égout sanitaire et d'un aqueduc, conversion de l'égout combiné et réfection de rue sur la rue Saint-Joseph ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Allard, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des honoraires professionnels de « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés* », au montant de 19 500\$, plus les taxes applicables, pour la surveillance effectuée dans le cadre des travaux de construction d'un égout sanitaire et d'un aqueduc, conversion de l'égout combiné et réfection de rue sur la rue Saint-Joseph.

QUE le montant de cette dépense sera payé à même le règlement d'emprunt à être adopté relativement aux travaux à être effectués sur la rue Saint-Joseph.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**09-11-416 RÉSOLUTIONS CONCERNANT DES MANDATS DE
SIGNATURES DÉJÀ ADOPTÉES DE LA MAIRESSE
SORTANTE – REMPLACEMENT PAR LE MAIRE
ACTUEL, MONSIEUR GEORGES DINEL**

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'élection du 1^{er} novembre dernier, des dossiers déjà en cours ont maintenant besoin de la signature du nouveau Maire, monsieur Georges Dinel ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une résolution générale afin de permettre au nouveau Maire de procéder à la signature de certains documents et/actes afin de mener à bien les différents dossiers en cours ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Maire, monsieur Georges Dinel, et en son absence, le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents et/actes (notariés ou autres), et ce, afin de mener à bien les différents dossiers en cours et nécessaires au bon fonctionnement de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

**09-11-417 DOSSIER « REMEMBREMENT DES TERRES » -
AUTORISATION DE VENDRE DES TERRAINS SUITE À
UN APPEL D'OFFRES PUBLIC – MANDAT DE
SIGNATURES**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des résultats de l'appel d'offres public pour la vente de terrains, à savoir :

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte les plus hautes soumissions conformes soient :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

- 1- Peter Georgakakos - Matricule 2755-53-8715
Coût : 500 \$;
- 2- Margaret Hall - Matricule 2754-47-2438
Coût : 2 500 \$; et
- 3- Marlene Drouin - Matricule 3567-31-9734
Coût : 7 019 \$

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Maire, monsieur Georges Dinel, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Dinel, leur répond.

09-11-418

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h25, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu:

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Georges Dinel
Maire

M^e Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe